

Les descendants de Sulpice



Paul Alliot x Marie Charlot

sous ferme par Paul de boisselées de chenevière sis dans les
ouches de Montailault, paroisse de Levroux
en date de 17 novembre 1782

AD 36 - 2E_3052

Se despuis une grande de presente Infirmité
de plusieurs autres fois le grand avoué Sieur
Baillet Cas curé, Et la Promettant l'obligation de
Remouveau de faire le passé avoué Levois Et de
Delatier a qui l'assigne Et resté Lui de vous l'avez
Sous signature Son mil Sept Cens quatre Vingt deux
Le 15 Sept Novembre l'avan mil 72 de presence
de Sieur Selvan Debrage Chirurgien le
De Sieur Jean de Dolhain orloger, Demeurant
tout le long en cette dite Ville, le Paroisse de
Levois tenuin a Corquies, qui ont vu le dit
Sieur Baillet Signer le dit Chevier a de Clure ne
de savoir faire de ce en qui Sieur de Douvaine
après lecture faite M. Charles

Dolhain Debrage

Q

Luttre Notaire Royal
Controle celle a levou le vingt
sept Decem Vingt deux 1782

Luttre